

C. VCL 32

Le 20 mars 2020

01

Concerne : Propositions de changements à apporter à la huitième édition de la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne)

Madame, Monsieur,

Le Comité d'experts de l'Union de Vienne devrait tenir sa huitième session à Genève, du 11 au 13 novembre 2020, en vue de procéder à la révision de la Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

J'ai le plaisir d'inviter les administrations nationales compétentes des pays membres de l'Union de Vienne et l'Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI) à soumettre au Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) les propositions de modifications ou de compléments à apporter à l'édition actuelle de la classification, conformément à l'article 5.5) de l'Arrangement de Vienne. Ces propositions seront examinées par le comité d'experts lors de la session susmentionnée afin d'être incorporées dans la nouvelle (neuvième) édition de ladite classification. Toute suggestion de nature à faciliter l'utilisation de la classification de Vienne et à en promouvoir l'application uniforme sera aussi la bienvenue.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir vos propositions en les postant sur le forum électronique à l'adresse : www3.wipo.int/classifications/vienna/vclef d'ici au 30 juin 2020, sous le projet VE999. Les mêmes nom d'utilisateur et mot de passe utilisés par votre administration pour la soumission des documents au Comité d'experts de l'Union de Nice sont valables. Si votre administration ne possède pas encore de codes d'accès, veuillez adresser un message à nivilo@wipo.int et ils vous seront communiqués.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Kunihiko Fushimi

Directeur

Division des classifications internationales et des normes Secteur de l'infrastructure mondiale